

Le bio dans les industries agroalimentaires

CHIFFRES CLÉS des Industries agroalimentaires¹

- ▶ Plus de 4 250 établissements dans les IAA aquitaines en 2007
- ▶ Le 1^{er} employeur industriel régional avec 29 760 salariés, soit 19,8 % du total régional
- ▶ 19 % du montant des exportations régionales en 2007
- ▶ Une taille moyenne d'établissement réduite : 88% des établissements des IAA ont moins de 10 salariés
- ▶ La transformation des fruits et légumes, qui représente 15% de la filière nationale, est une activité importante (10,6% des IAA régionales)
- ▶ La préparation et le traitement des viandes est l'activité comptant le plus grand nombre d'établissements : 111 unités, soit 34% du total régional

¹ Source : INSEE - 2007

Spécificités

Abondance et qualité des productions agricoles :

- ▶ Plus de 3 milliards d'€ de valeur ajoutée en 2006
- ▶ Plus de 46 000 exploitations agricoles générant près de 74 500 emplois
- ▶ 1^{ère} région française en superficie plantée en vignes A.O.C.
- ▶ 1^{ère} région française pour la production de canards gras (17,5 millions de têtes), soit plus de la moitié de la production nationale,
- ▶ Leader national pour la production de carottes, asperges, kiwis, maïs doux

Un pôle de compétitivité **PROD'INNOV** dédié aux produits et aux procédés innovants pour la nutrition et la santé regroupant :

- ▶ 1 500 chercheurs,
- ▶ 130 laboratoires universitaires
- ▶ 3 universités
- ▶ 4 écoles d'ingénieurs

Définition et Règlementation du bio

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique constitue un mode de production privilégiant des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, les OGM et limite l'emploi d'intrants.

Un produit biologique recherche la qualité qui s'appuie sur la traçabilité et l'identification.

Les règles qui encadrent l'agriculture biologique en France sont majoritairement issues de directives et règlements communautaires européens.

Jusqu'au 31 décembre 2008, c'est le **règlement CEE 2092/91** modifié (et ses annexes) concernant le mode de production biologique des produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires qui est en vigueur.

Il s'applique aux produits végétaux non transformés, aux animaux d'élevage, aux produits animaux non transformés (œufs, lait) et aux produits alimentaires destinés aux consommateurs. En France, un cahier des charges vient compléter la législation européenne : il prévoit des règles plus strictes quant au mode de production, en particulier pour l'élevage (marque AB).

Le 1^{er} janvier 2009, le **règlement CE 834/2007** remplacera le règlement CEE 2092/91 modifié. Le règlement CE 889/2008 en définit les principales modalités d'application.

D'autres règlements d'application viendront le compléter au cours des prochains mois.

Les principales nouveautés incluses dans la réglementation sont :

- La description plus précise de l'utilisation ou l'interdiction des produits chimiques, des OGM (...),
- Le maintien des principes d'étiquetage AB².

Un produit est bio dès lors que le **sigle bio** est présent sur l'emballage après le **contrôle de certification**. Un nouveau logo européen sera mis en place le 1^{er} juillet 2010. Son apposition sur l'emballage fait suite au contrôle par un organisme de certification agréé par la Commission Européenne.

Les **principaux organismes de certification** sont : Ecocert SAS, Agrocert, Certipaq, Qualité France SA, Ulase, Aclave, SGS ICS, Skal (Pays-Bas), Certysis (Belgique).

Le mot du Président

Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises de notre région est une des missions essentielles du réseau des CCI d'Aquitaine.

Dans ce but, le n°70 de Situation Aquitaine, publication dont la vocation est d'apporter un éclairage sur un sujet, une activité économique, une filière professionnelle, est consacré à un secteur en expansion : le bio.

Premier employeur industriel régional en 2007, l'industrie agro-alimentaire emploie 29 750 salariés dans plus de 4 250 entreprises.

Adossées à une agriculture performante, dont la qualité s'exprime au travers de différents labels (AOP, IGP, AB...), les industries agro-alimentaires sont, aujourd'hui, conduites à répondre au défi bio. Il s'agit de produire plus et mieux en recherchant davantage de qualité. Les cahiers des charges sont de plus en plus précis. Les modes de fabrication, de conditionnement, de transport de leurs produits prennent en compte, de plus en plus, l'environnement et la santé humaine.

Ce numéro est un état des lieux du bio en Aquitaine. Nous vous proposons une photographie de l'amont de la filière : l'agriculture bio. Nous apporterons un éclairage sur le fonctionnement de la filière bio et son développement dans notre région.

De nombreux efforts sont actuellement menés par les entreprises et par les acteurs publics pour développer le bio dans leurs productions. Il est évident au regard des indicateurs que vous consulterez dans notre étude, que de nombreux progrès peuvent être encore réalisés en la matière. Cela passe par une synergie accrue entre productions agricoles et industries alimentaires, par la connaissance plus précise du marché de consommation du bio, par une meilleure communication des entreprises autour des signes de qualité et du bio dans notre région.

Dans un marché mondialisé en recherche de produits naturels et d'authenticité, le bio est une opportunité à exploiter d'urgence par les entreprises aquitaines soucieuses de se maintenir au premier plan.

Jean-Marie BERCKMANS
Président de la CRI Aquitaine

L'agroalimentaire biologique

L'industrie agroalimentaire bio transforme les produits primaires en produits finis. On appelle les acteurs de cette industrie les "préparateurs". Pour être certifié bio (label AB), le produit transformé doit comporter au moins 95% de produits primaires biologiques.

Les 5% restant peuvent être des consommations intermédiaires conventionnelles, utilisées quand elles ne sont pas disponibles en bio. C'est possible sur autorisation ministérielle renouvelable tous les trois mois. Pour les additifs et les techniques de préparation, les éléments autorisés sont énumérés dans le règlement de référence (règlement CEE 2092/91 jusqu'au 31/12/08, règlement CE 834/2007 et ses règlements d'application à compter du 01/01/09).

Concernant la transformation de produits biologiques alimentaires, la réglementation est particulièrement précise sur :

- les ingrédients utilisés,
- les procédés autorisés et interdits,
- le nettoyage des matériels,
- la séparation des produits conventionnels/biologiques lors de leur stockage.

Les chiffres du BIO dans les IAA aquitaines

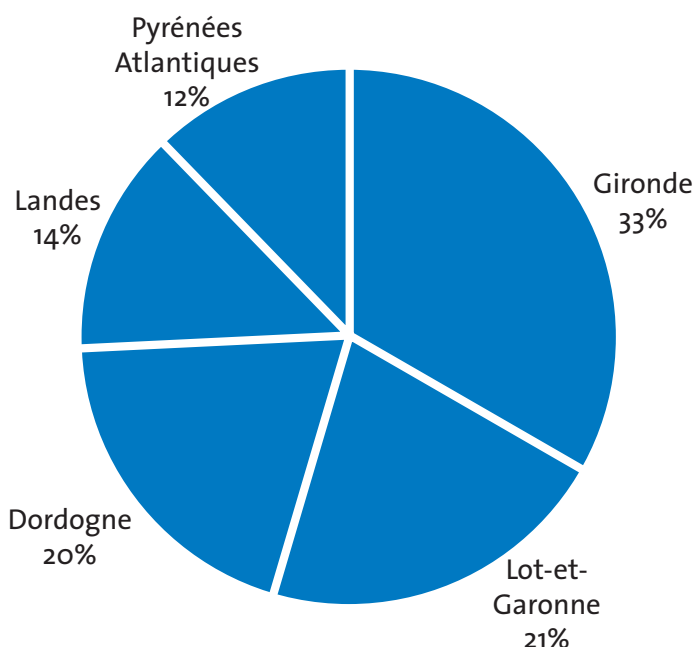
Rappel sur l'agriculture

- agriculture biologique aquitaine sur 2% de la surface agricole utile (SAU) de la région (contre plus de 5% pour le Languedoc-Roussillon ou plus de 6% pour Rhône-Alpes) ;
- 649 hectares exploités de manière biologique en Aquitaine, soit 4,8% des surfaces bio françaises.

Les industries agroalimentaires :

- industrie agroalimentaire biologique aquitaine positionnée sur tous les segments de l'alimentaire, sauf sur les huîtres et le foie gras ;
- 256 préparateurs de produits finis positionnés dans la production biologique en 2008 (recensement ARBIO).

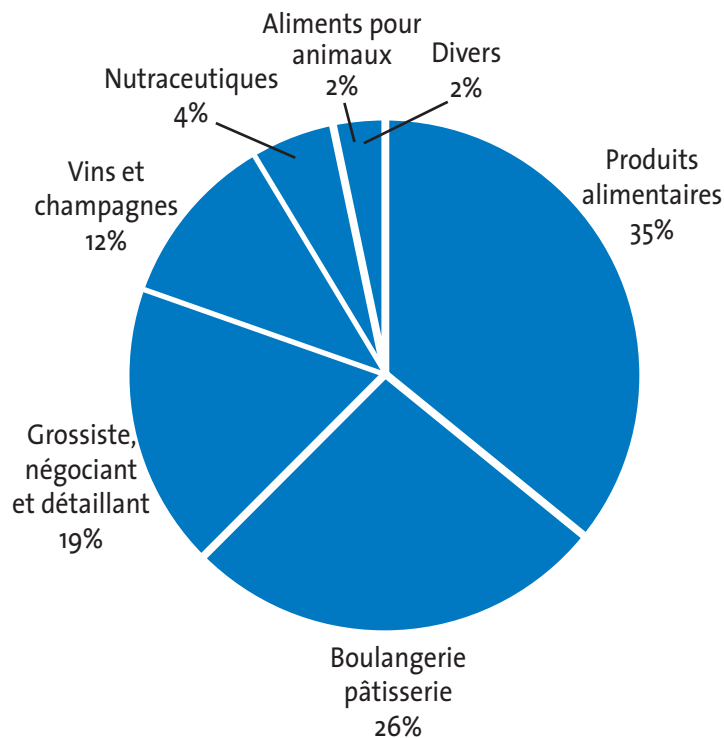
Répartition régionale des préparateurs dans l'agro-alimentaire biologique



Source : annuaire de l'Agence bio, septembre 2008

Les filières dominantes

Répartition régionale des préparateurs dans l'agro-alimentaire biologique



Nutraceutiques = huiles essentielles + compléments alimentaires biologiques.
Source : annuaire de l'Agence bio, septembre 2008

Les produits alimentaires et les produits de la boulangerie pâtisserie représentent 61% de l'activité agro-alimentaire biologique. Les premiers rassemblent les préparations culinaires comme les conserves, les jus de fruits et de légumes, les préparations à base de viande comme le poulet, les desserts à base de fruits ; les seconds le pain, les biscottes, les biscuits et les gâteaux.

Quelques filières semblent dominer une activité diversifiée. Les fruits et les légumes bio constituent une grande partie de l'activité. La production de viandes, avec en particulier les volailles, arrive en seconde position. En Aquitaine, trois IGP (Indications Géographiques Protégées) concernent les volailles, soit le tiers des IGP de la région. Viennent ensuite le lait, les oeufs et les produits laitiers.

Amont de la filière : l'approvisionnement

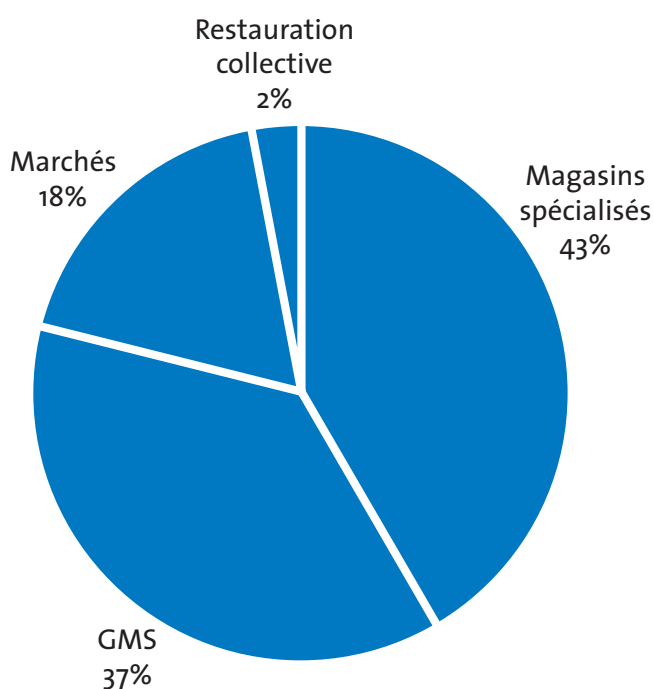
26 entreprises de l'agro-alimentaire importent des produits bio (source : annuaire de l'Agence bio). L'origine des importations change selon les marchandises. Les fruits et les légumes viennent d'Espagne ou d'Italie, le lait d'Allemagne et les céréales d'Ukraine, de Roumanie et de Hongrie. Les Aquitains se fournissent aussi en France dans le Languedoc-Roussillon et en Provence Alpes Côte d'Azur.



En aval : la distribution et la localisation des acteurs

Les distributeurs sont présents sur l'ensemble du territoire aquitain. Quatre canaux de distribution des produits bio auprès du consommateur final apparaissent. La plupart des ventes se font en **magasin spécialisé** ou en **grande et moyenne surface**. Ces vecteurs de distribution représentent **80% des ventes**. Les marchés, qui privilégient le rapport direct entre producteur et consommateur, sont de plus en plus prisés en France. Ils ont retrouvé en 2007 un taux de fréquentation nationale assez élevé après la baisse tendancielle de 2006 (47% vs 37% en 2006) (source : Agence Bio, Baromètre de consommation, Édition 2007).

Les canaux de distribution des produits agroalimentaires bio en Aquitaine



Source : Arbio, septembre 2008³

³ Arbio est un syndicat de métiers de professionnels du bio.

La région Aquitaine compte **76 distributeurs** auprès du consommateur final de produits biologiques ("B to C"). Ils se répartissent sur l'ensemble du territoire de la façon suivante : plus du tiers en Gironde, un cinquième dans le Lot-et-Garonne, 17% dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques et 11% en Dordogne.

Zoom sur les signes de qualité en Aquitaine

L'Aquitaine propose des produits de qualité. Elle exploite son terroir pour développer **trois Appellations d'Origine Protégée (AOP)** et **dix Indications Géographiques Protégées (IGP)**. Il s'agit de promouvoir le développement de l'activité agroalimentaire sur le territoire. L'une d'elles, le canard à foie gras du Sud-Ouest, ne peut pas prétendre relever de l'agriculture biologique pour des raisons de bien-être animal.

- ▶ 42% des exploitations agricoles aquitaines ont au moins un signe de qualité, contre 26% au niveau national,
- ▶ 945 exploitations en agriculture biologique,
- ▶ 80 "Appellations d'Origine Contrôlée", 18 "Indications Géographiques Protégées" (le jambon de Bayonne, le pruneau d'Agen, le kiwi de l'Adour, la fraise du Périgord...),
- ▶ 54 "Labels rouges".

Source : INAO - 2005

Enjeux de développement

Faire évoluer le contexte national et européen

Le bio en France n'est que peu développé relativement aux autres pays de l'Union Européenne : seuls 2% de la surface agricole utile sont concernés.

Premier maillon d'une industrie alimentaire bio, l'agriculture doit être incitée en priorité à se tourner, de plus en plus, vers le bio.

Le plan d'action "Agriculture biologique : horizon 2012"

Lancé en 2007 par le Ministère de l'Agriculture, ce plan vise à **tripler la surface bio en France d'ici à 2012** en travaillant sur des axes de recherche prioritaires :

- ▶ la recherche, le développement et la formation,
- ▶ la structuration de la filière : avec des moyens renforcés pour l'Agence BIO,
- ▶ la consommation de produits bio,
- ▶ la réglementation adaptée,
- ▶ la conversion et la pérennité des exploitations biologiques



Répondre à une demande diversifiée et de plus en plus pointue

Une demande de plus en plus soutenue

L'Agence Bio a estimé le **marché français** des produits alimentaires issus du bio à **1,6 milliard d'euros** pour 2006.

Depuis 2000, le segment du bio a connu une croissance supérieure à celui du marché alimentaire global, avec en moyenne **+ 9,5% par an**.

Combiner les différents modes de commercialisation pour élargir la clientèle

Côté consommateurs, les magasins spécialisés sont les premiers vendeurs de produits bio. Les grandes et moyennes surfaces constituent aujourd'hui une porte d'entrée pour de nouveaux consommateurs de produits bio. Il s'agit donc de toucher **deux types de clientèle** bien diversifiés :

- les clients **"convaincus"** qui ont déjà leurs habitudes de consommation et connaissent souvent les magasins spécialisés ;
- les clients **"débutants"** qui trouvent dans les grandes surfaces des produits bio "de base" correspondant à leur demande et à leurs moyens financiers.

Il apparaît donc que ces formes de distribution se complètent, et que la stratégie de distribution des industriels de l'agro-alimentaire bio doit prendre en compte ces aspects.

Le bio dans l'intégralité de la filière

Les exigences du consommateur en terme de niveau de qualité des produits bio ont des conséquences sur les acteurs de la filière. Les importations posent en effet la question des effets rebond (rejet de gaz à effet de serre avec les importations) et de l'empreinte écologique de la production (pollutions environnementales).

Les magasins spécialisés ont ainsi mis en place des partenariats avec leurs fournisseurs pour garantir l'approvisionnement et le niveau des prix. Ces partenariats doivent être privilégiés afin de correspondre à l'attente des consommateurs.

Structurer la filière aquitaine : résoudre la question de l'approvisionnement

Il est nécessaire de **développer la production locale bio** pour compléter la chaîne de production du bio et réduire ainsi les coûts de logistique et de transport que supportent aujourd'hui les industriels travaillant dans l'alimentaire bio en Aquitaine.

Les industriels aquitains de l'agro-alimentaire s'approvisionnent dans la région pour partie. Du fait d'une production agricole biologique locale insuffisante, **ils ont recours aux importations**. La filière subit donc une contrainte d'approvisionnement au niveau local qui pourrait être réduite par une plus forte implication de l'agriculture et de l'industrie aquitaines dans le bio.

La consommation de produits bio augmente de 15% par an, tandis que la production agricole ne croît que de 1%. Le marché des produits bio connaît une **tension entre l'offre et la demande** qui conduit à mettre à mal les principes écologistes du bio, la demande de masse induisant inévitablement un glissement vers des modes de production plus industrialisés.

Deux exemples de projets d'appui spécifiques sur cet axe de travail peuvent être cités. Ils seront mis en place en 2009 par l'association interprofessionnelle au service des opérateurs bio de la région Aquitaine (Arbio), créée en mai 2002, qui coordonne les projets et actions de développement des opérateurs régionaux spécialisés dans les produits issus de l'agriculture biologique :

- un projet de collecte de lait biologique en Aquitaine consistant à réunir des producteurs aquitains pour approvisionner des transformateurs locaux de produits laitiers,
- un projet de conversion de châtaignes biologiques dans le Périgord pour approvisionner des industriels.

Stimuler la qualité par la combinaison des signes

Le **cumul de plusieurs signes de qualité** sur un même produit apparaît **comme un argument commercial fort**. Par exemple, les producteurs de la noix du Périgord disposent à la fois de la certification biologique et d'une appellation d'origine protégée. Leur positionnement est innovant et pourrait donner lieu à des phénomènes d'imitation. C'est aussi une **stratégie de différenciation**.

Elle donnera sans doute lieu à un transfert dans les IAA puisque ce secteur s'appuie sur nombre d'IGP et d'AOP. Il s'agira de mettre en valeur les produits qui bénéficient déjà de ce label grâce à un deuxième signe distinctif. Le **label agricole bio** pourrait remplir cette fonction à l'avenir.

Cette stratégie peut sans doute favoriser un approvisionnement au niveau régional. La multiplication des signes de qualité ne doit cependant pas conduire à une moindre lisibilité de la qualité du produit.

www.aquieco.com

Études, actualités, analyses sectorielles, dossiers thématiques, revues de presse.

En un clic toute l'information économique régionale.

AquiEco

L'Observatoire économique
des CCI d'Aquitaine

Situation Aquitaine - Directeur de la publication : Gilles Guyonnet-Duperat - Rédaction : Service Systèmes d'Information et Réseaux
Editeur : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Aquitaine - 185, cours du Médoc - BP 143 - 33 042 Bordeaux Cedex

Ce dossier a été constitué avec les données précieuses de l'ARBIO et de l'Agence Bio ainsi que celles :

- du Ministère de l'Agriculture
- de la Chambre Régionale d'Agriculture
- du SESSI
- du Comité Economique et Social Régional

